

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL 25 SEPTEMBRE 2025

Délibération n°060-2025

Projet d'aménagement de la rue des Costières

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	15	16
Date de convocation		
19 septembre 2025		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire. Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées. Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christian ALEX

Ont donné procuration : Myriam SEVENERY à Brigitte GAYAUD

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

Rapporteur : Éric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

Dans le cadre du budget primitif 2025, un crédit de 2.376€ avait été prévu pour une première mission de conception d'avant-projet sommaire de restauration de la rue des Costières, au niveau du tronçon situé entre les intersections de la rue des Lavandins au Sud, et de la rue du Clos des Vignes au Nord.

Cette opération s'inscrivait dans le prolongement de la rénovation du premier tronçon de la voie, réalisé à l'occasion de l'aménagement de l'espace Saint Vincent.

Cette voie de desserte de la cave coopérative subit une dégradation continue, dont se plaignent légitimement les riverains, et qui est susceptible, aujourd'hui, de porter atteinte à la sécurité routière.

Aussi, afin de parachever l'opération d'aménagement et de sécurisation de la rue des Costières, il est proposé d'approuver la conclusion d'une mission complémentaire d'étude de projet et d'élaboration du dossier de consultation des entreprises, d'un montant de 3.024€HT et 3.628,80€TTC.

Et il est également proposé de lancer la consultation des entreprises pour un démarrage des travaux en toute fin d'année 2025 ou en début d'année 2026, et d'inscrire la dépense correspondante, de l'ordre de 192.000€TTC, au budget primitif principal 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2026 de la commune,

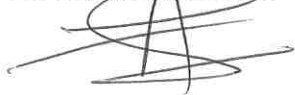
Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'approuver l'opération d'aménagement et de sécurisation de la rue des Costières, entre la rue des Lavandins et la rue du Cos des Vignes.
2. D'approuver la réalisation d'une étude de conception de projet et d'élaboration du dossier de consultation des entreprises pour l'aménagement et la sécurisation de la rue des Costières, d'un coût prévisionnel de 3.024€HT et 3.628,80€TTC.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la consultation publique des entreprises et à conclure les marchés afférents après avis de la commission des marchés à procédure adaptée.
4. D'inscrire la dépense correspondante au budget primitif principal 2026 de la commune.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

